

# RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE 29 AVRIL 2021 (EXERCICE 2020)

#### **PREMERE RESOLUTION:**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# **OUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

# **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, ci-dessous détaillé :

**En Dinars** 

- Résultat de l'exercice 2020	72.159.067,494
- Reports à nouveau	-349.692.519,096
- Résultats reportés	-277.533.451,602

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe:

- un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer :
  - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
  - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination d'un nouveau membre et le renouvellement des mandats de quatre membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, pour un mandat de trois ans (Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), détaillée ci-après :

Membres	Mandat
M <sup>me</sup> Amel MEDINI (Nomination)	2021-2023
M. Mohamed MRAIDHA (Renouvellement)	2021-2023
M. Mohamed Tahar BELLASSOUED (Renouvellement)	2021-2023
M. Tarak Ben LARBI (Renouvellement)	2021-2023
M. Hatem SALAH (Renouvellement)	2021-2023

# **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat du membre au Conseil d'Administration représentant les petits porteurs prend fin au terme de l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, Monsieur Moez BEN ZID à titre d'administrateur représentant les petits porteurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société Tunisienne de Banque à émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 500 millions de Dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur la période de cinq ans qui expirera à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.



# SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

# RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du jeudi 29 avril 2021

# **PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport au Conseil d'Administration portant la modification des statuts de la Banque, décide la mise à jour des articles 18, 19, 25, 27, 33, 44 et Titre 8 (Préambule, 48 et 49) desdits statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

# **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité ou de régularisation prévues par la loi.

# **BILAN**

# Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	2020	2019	Variation	%
Actifs				
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	292 205	519 434	(227 229)	(43,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	363 032	518 287	(155 255)	(30,0%)
AC3 - Créances sur la clientèle	9 080 399	7 978 168	1 102 231	13,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	456 174	338 719	117 455	34,7%
AC5 - Portefeuille d'investissement	1 193 808	1 134 604	59 204	5,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	126 583	127 894	(1 311)	(1,0%)
AC7 - Autres actifs	737 235	684 754	52 481	7,7%
Total des actifs	12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%
PA1 - Banque Centrale et CCP	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)
Passifs	1 222 104	1.426.054	(102.050)	(10.50()
•				
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	358 105	213 208	144 897	68,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	8 442 133	7 370 028	1 072 105	14,5%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	363 134	312 987	50 147	16,0%
PA5 - Autres passifs	752 834	951 653	(198 819)	(20,9%)
Total des passifs	11 149 312	10 273 950	875 362	8,5%
Capitaux propres				
CP1 - Capital	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	117 000	117 000	<u>-</u>	-
CP3 - Réserves	466 516	466 461	55	0,0%
CP4 - Actions propres	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	22 776	24 042	(1 266)	(5,3%)
CP6 - Résultats reportés	(277 534)	(350 959)	73 425	(20,9%)
Total des Capitaux propres	1 100 124	1 027 910	72 214	7,0%
Total des capitaux propres et passifs	12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%
Total des capitaux propres et passis	12 249 430	11 301 800	74/ 5/0	0,4%

<sup>\*</sup>données 2019 retraitées pour les besoins de comparabilité

# MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2020

(**Unité = En 1000DT**)

	Solde avant affectation au 31/12/2020	Affectation résultats reportés	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2020 après affectation
- Capital social	776 875				776 875
- Dotation de l'Etat	117 000				117 000
- Réserves légales	12 430				12 430
- Réserves extraordinaires	49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux	45 028				45 028
- Réserves à régime spécial	196 906				196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974				9 974
- Prime d'émission+prime de fusion	142 662				142 662
- Réserves pour fonds social	10 037				10 037
- Actions propres	-5 509				-5 509
- Autres capitaux propres	22 776				22 776
- Résultats reportés	-349 693	72 159			-277 534
- Résultat de l'exercice	72 159	-72 159			0
<u>TOTAL</u>	1 100 124	0	0	0	1 100 124



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

# 1. M<sup>me</sup> AMEL MDINI

Représentant l'Etat

# 2. M. MOHAMED MRAIDHA

Représentant l'Etat

# 3. M. MOHAMED TAHER BELLASSOUED

Représentant l'Etat

# 4. M. TAREK BEN LARBI

Représentant l'Etat

# 5. M. HATEM SALAH

Représentant l'Etat

# 6. LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE "STAR"

Représentée par son Directeur Général M. HASSEN FEKI

# 7. M. LASSAAD ZARROUK

Représentant les actionnaires privés

# 8. M. TAÏEB BELAID

Représentant les actionnaires privés

# 9. M. MOEZ BEN ZID

Représentant les actionnaires minoritaires

# 10. M<sup>me</sup> RYM OUESLATI

Indépendante

# 11. M. SADOK ATTIA

Indépendant